

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-05-026

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 22
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Hélène DE SIMONE, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Hélène DE SIMONE pouvoir à Charlotte DEGUIN, Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : REGION AUVERGNE RHONE ALPES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR INSTALLATION D'UN SYSTEME ALERTE INTRUSION DANS LES TROIS BATIMENTS SCOLAIRES – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison

le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

049 211203566 20250522-2025-05-026-DE

Publié en ligne

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Publication : 27/05/2025

La Commune de Saint-Marcellin-en-Forez est dotée d'une école maternelle et d'une école primaire répartie sur 2 bâtiments distincts.

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), la Commune envisage d'installer un système Alerte Intrusion dans les 3 bâtiments des écoles.

Le système est constitué des éléments suivants :

- Boitiers pour les classes avec déclenchement de l'alarme « VigiBox »,
- Diffuseurs vocaux « VigiSono » pour les cours de récréation,
- Passerelle de communication de type « VigiGateway » installée dans l'école avec un transmetteur téléphonique,
- Télécommande « VigiRemote » pour tester le système et lancer des exercices de confinement ou d'évacuation, permettant la diffusion d'un message spécifique ainsi que le renvoi de l'alarme par téléphone fixe ou portable d'astreinte.
- Prestations de mise en service, de formation, de test et de garantie.

Ce dispositif fonctionnera sur un réseau privé de norme LoRa.

Le montant prévisionnel de cette acquisition s'élève à 24 419,99 € HT.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les collectivités dans ce domaine à hauteur de 50 % maximum de l'investissement hors taxe de la partie matériel.

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 50 % (soit 12 210 €) auprès de la Région au titre de « Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité ».

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Installation d'un système Alerte Intrusion aux écoles	24 419.99 €	Subvention Région	12 210,00 €
		Auto-financement	12 209,99 €
TOTAL	24 419.99 €	TOTAL	24 419.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- D'approuver l'opération d'installation d'un système Alerte Intrusion pour les 3 écoles pour un montant total estimé à 24 419.99 € HT ;
- Arrêter le plan de financement ci-dessus ;
- Autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité » pour un montant de 12 210 € soit 50 % du coût de l'opération ;
- Préciser que les crédits seront prévus au budget 2025 de la commune ;
- Autoriser le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 26 MAI 2025

Le Maire,



Eric LARDON

Le Secrétaire de séance



Patrice BRAUD